

5. RÉSEAUX PUBLICS

Fiche action N°R.3

Valoriser les installations de gestion de l'eau par la production d'énergie renouvelable

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales	<ul style="list-style-type: none"> Consommations d'énergies Energies renouvelables Emissions de gaz à effet de serre Adaptation au changement climatique

Contexte réglementaire, objectifs :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a été promulguée le 17 août 2015. Elle fixe des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables, entre autres : augmenter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ; atteindre 40 % de la production d'électricité d'origine renouvelable en 2030 ; atteindre 10 % de la consommation de gaz d'origine renouvelable en 2030.

La production locale permet de développer une certaine autonomie énergétique.

Cette action est divisée en 3 sous actions :

Valoriser les installations de gestion de l'eau par la production d'énergie renouvelable

R. 3.1	Étudier la faisabilité de valoriser les boues de la station dépuración de Vire Normandie par méthanisation
R. 3.2	Réaliser une étude de faisabilité pour la valorisation hydroélectrique des barrages du Gast et de la Dathée
R. 3.3	Construire des installations photovoltaïques avec autoconsommation sur les sites de production d'eau potable

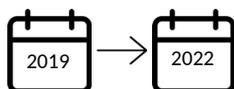
Étudier la faisabilité de valoriser les boues de la station d'épuration de Vire Normandie par méthanisation

Détail de l'action : La station d'épuration de Vire Normandie utilise un procédé innovant de séchage de ses boues par l'énergie solaire (passage des boues humides par un tapis roulant, sous serre). Les boues sont ensuite valorisées par épandage sur les terres agricoles. L'objet de cette mesure est d'étudier la faisabilité d'une valorisation énergétique de ces boues par méthanisation, en plus de la valorisation matière actuelle. L'étude devra envisager la solution technique la plus adaptée : méthanisation en voie sèche ou liquide ? Utilisation du biogaz, cogénération, qui produit de l'électricité et de la chaleur ? ... L'incorporation des boues dans la station d'épuration au projet d'Agri gaz est compromise du fait des contraintes réglementaires et des tarifs de rachat du biométhane injecté variable selon les types de produits incorporés.



Crédit : © Service des Eaux et Assainissement Vire Normandie

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	EPIC Vire Normandie
Partenaires :	ADEME

Sous action R3.2

Réaliser une étude de faisabilité pour la valorisation hydroélectrique des barrages du Gast et de la Dathée

Détail de l'action : Les barrages du Gast et du lac de la Dathée sont des barrages utilisés pour l'alimentation en eau potable des territoires. Ils sont à fortiori pérennes. Leur équipement hydroélectrique n'impacterait pas davantage le milieu aquatique.

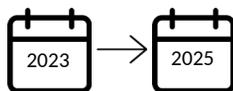


Crédit : © Calvados-tourisme



Crédit : © Noues de Sienne

Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Institution départementale du Bassin de la Sienne, EPIC Vire Normandie. Intercom

Partenaires

ADEME

Sous action R3.3

Construire des installations photovoltaïques avec autoconsommation sur les sites de production de l'eau potable



Objectifs :

L'équivalent de 100 kWc installés en toiture et 650 kWc au sol

Indicateurs :

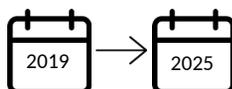
- Puissance installée en kWc

Détail de l'action : Les installations de production d'eau potable sont consommatrices d'électricité pour le pompage et la filtration de l'eau. Une partie de l'énergie pourrait être autoconsommée grâce à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en toiture des ouvrages ou sur les espaces verts dans le périmètre de protection immédiate.



Crédit : © SEAVN

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Syndicats d'eau, EPIC, Vire Normandie, Intercom
Partenaires	Région, SDEC ENERGIE (pré-études)